

## Conseils des quartiers La Chasse et La Folie-Château 29 mars 2023 Compte rendu

Animés par MM. Planche et Seigné, adjoints ; Mme Maillard, conseillère déléguée

### **Les conseils des deux quartiers ont été regroupés pour cette séance**

*Des réponses ou des informations sont apportées sur les points évoqués lors des précédents conseils (voir document pdf joint : Support Conseils 032023)*

#### *Compléments concernant l'ouverture du portail du parking du Centre Omnisports le weekend*

- Suite à une réunion avec les services et organismes intéressés, Mme Maillard informe que le parking restera ouvert le samedi jusqu'à 18h, et qu'il le sera le dimanche en cas de compétition (tennis en général)
- Plusieurs remarques sont faites à ce sujet
  - Souhait que la fermeture le samedi soit à 19h : Mme Maillard propose que l'on teste déjà cette organisation quitte à la faire évoluer si besoin
  - Veiller à ce que le portillon d'accès piéton ne soit pas verrouillé quand l'accès voiture est ouvert

#### *Circulation et stationnement sur l'avenue Pasteur entre les avenues Morère et Curnonsky*

- Les riverains soulignent des difficultés persistantes sur ce tronçon, même quand le parking du Centre est accessible. Les nombreuses voitures stationnées gênent la visibilité et il n'est pas rare que des véhicules se retrouvent face à face dans la montée.

#### *Il a été remarqué la pose de boîtiers blancs sur les poteaux du réseau aérien avenue Curnonsky*

- Ont-ils un rapport avec la vidéo surveillance ?
  - Il s'agit de boîtiers permettant d'effectuer des relevés de compteurs d'eau à distance posés par Veolia

#### *Il est suggéré d'installer un fléchage pour les piétons avenue Boulé indiquant le Centre-ville, et notamment la gare.*

- La suggestion est notée, les modalités vont être étudiées.

#### *Il est regretté que la Chasse aux œufs au parc arboré ait été transformée en jeu de piste*

- L'organisation de la chasse aux œufs au parc nécessite des moyens humains importants et ne peut se faire qu'avec un fort soutien de bénévoles. Si des personnes souhaitent s'impliquer et s'investir sur ce type de projets, la municipalité est prête à en discuter et favoriser les initiatives proposées.

*Il est demandé si une proposition d'aménagement pour le stationnement d'un foodtruck peut rentrer dans le cadre du budget participatif ?*

- Rappel est fait au sujet du budget participatif : il ne peut concerner que des projets d'investissement, c'est-à-dire des dépenses d'aménagement non récurrentes et pérennes. Ce type d'aménagement entre donc bien dans le cadre du dispositif.
- Une discussion émerge de manière plus large sur les besoins en commerces de proximité dans le secteur du Stade (petite boulangerie par exemple, offre de restauration).
  - Il est demandé si l'aménagement du site Vectura qui prévoit piscine, crèche, restaurant... pour les personnes travaillant sur le site pourra également concerner les riverains ? Une réponse ne peut encore être apportée, l'aménageur n'ayant pas finalisé son projet.
  - Il est indiqué que la CAVP a piloté l'implantation d'un service de restauration sur un site industriel à Frépillon, qui doit servir de site pilote qui pourrait, si les résultats sont satisfaisants, être étendu sur d'autres sites dont Beauchamp.

*Signalements en matière d'hygiène publique*

- Des pièges à chenilles processionnaires vont-ils être installés ?
  - Oui, ils sont en cours de pose
- Un nid de frelons a été repéré à l'intersection des avenues Claude Sommer et des Marronniers sur une parcelle en cours de construction
- De nombreux déchets et détritrus s'accumulent dans l'enceinte d'un pavillon inoccupé avenue Curnonsky
- Il est souhaité l'installation d'une boîte à déjection canine sur la portion piétonne de l'allée Jean-Jacques Rousseau

*Signalements en matière de sécurité publique*

- On constate des vitesses excessives avenue Boulé après le passage du ralentisseur.
  - L'aménagement de ce tronçon va faire l'objet d'études en lien avec celles menées actuellement sur les mobilités douces.
- Les arbres d'alignement gêneraient la visibilité des panneaux routiers avenue de Saint-Prix.
- Des démarcheurs en systèmes de sécurité se présentent aux habitants comme ayant été autorisés par la mairie
  - Il est rappelé que la mairie n'a pas le pouvoir d'autoriser ni d'interdire le démarchage à domicile qui est légalement permis. Mais elle ne mandate ni ne cautionne aucun démarchage hormis ceux qu'elle diligente elle-même (recensement par exemple). Dans le doute, contacter l'accueil de la mairie ou la police municipale.